



SESSION
25/03/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_019-DE

S²LOW

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 19 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention :
Contre : 1

Présents (24) : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, R. Dersi, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garraud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, J. Heyndrickx, M. Jouve, A. Laville, N. Mazellier, A. Mazeyrat, J.P. Michel, B. Noël, O. Peverelli, N. Segueni, P. Tolfo, M. Vallon.

Excusés avec pouvoir (2) : A. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), S. Lorenzo (pouvoir à A. Laville).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Valla.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Reconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption : approbation de l'Avant-Projet Définitif, approbation du budget prévisionnel de l'opération

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 et notamment l'article 13 relatif à la prise en charge par l'État, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale des dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi ;

Vu la jurisprudence du Conseil d'État et notamment les arrêts du 22 janvier 1937 Commune de Condé-sur-Noireau et du 21 juin 1939 Sieur Bordier ;

Vu l'arrêté de péril imminent n°2019-51 pris concernant l'église Notre-Dame de l'Assomption à la suite du séisme du 11 novembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 2020 décidant de déléguer au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Vu les conclusions des études de structure et de stratégie de reconstruction rendues en juin 2020 privilégiant l'hypothèse de déconstruction – reconstruction de l'édifice ;

Vu le protocole d'accord signé en octobre 2021 avec la société Allianz relatif à l'indemnité d'assurance forfaitaire accordée pour la reconstruction de l'église ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 autorisant la consultation de maîtrise d'œuvre afférant à l'opération ;

Vu la décision de Monsieur le Maire n°2023-12 en date du 13 juin 2023, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération au cabinet Texus Architectes pour un montant de 271 311,80 € HT, montant à affermir au stade de l'Avant-Projet Définitif ;

Vu le projet d'Avant-Projet présenté par le maître d'œuvre ;

Considérant le montant des travaux estimé à 1 752 350 € HT au stade du concours d'architecture, l'évolution de l'indice général de révision des prix du bâtiment depuis novembre 2019 : + 17.07 % soit 299 143,31 € HT (indice BT01 de novembre 2019 : 111.3, dernier indice BT01 connu de septembre 2023 : 130.3 paru le 17/01/2024) ;

Considérant le montant estimatif des travaux s'élevant à 2 078 635,83 € HT, intégrant les prestations « capanaires » et « vitraux » pour un montant estimatif de 71 165,00 € HT ;

Le Conseil municipal
Après Avoir Délibéré,

APPROUVE l'avant-projet définitif du projet de reconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

APPROUVE le montant estimatif de travaux de 2 078 635,83 € H.T.

AUTORISE le Président du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) à délivrer l'ordre de service pour engager l'élément de mission PRO et à affermir les honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU

25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRE

TEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01

contact@texus.fr
www.texus.fr



PRESENTATION APD

OBJET : EGLISE DE L'ASSOMPTION – COMMUNE LE TEIL

Description du projetant

Suite au séisme de novembre 2019, l'église Notre Dame de l'Assomption sur la commune du Teil est endommagé fortement. La mairie décide de reconstruire un nouveau lieu de culte sur un terrain voisin de l'ancienne église.

Le nouveau bâtiment propose une volumétrie simple avec une acrotère de +9,00m de hauteur qui s'insère respectueusement dans les gabarits en R+1 ou R+2 des immeubles d'habitation qui forment le front de la place Jean Macé à l'Est et de la rue de la République à l'Ouest. La toiture est plate et invisible depuis l'extérieur car délimitée par un acrotère d'environ 1m50 de hauteur.

La façade sera construite en pierre massive noyée dans un béton dite mémoriel avec des pierres provenant de l'ancienne église ainsi que l'intégration en partie haute des tuiles également provenant de l'ancienne église dans ce même mur.

25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRETEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01contact@texus.fr
www.texus.fr

Le clocher, élément surplombant la Place Jean Macé avec ses 21 m de hauteur sera construit en charpente bois de chêne ainsi qu'une façade en poutres bois dans l'angle Sud-Est afin de former signal dans la ville.

Le terrain étant situé partiellement dans une zone mentionnée dans le PPRI, le premier plancher sera réalisé au-dessus du niveau du terrain naturel et tout point du plan intérieur sera situé au-dessus du niveau du terrain naturel.

Le terrain dans son état initial est un terrain situé en centre-bourg du Teil et bâti pour partie par un garage automobile en structure métallique. Ce garage automobile sera démoli dans le cadre du dossier n°PD 07319 23 C0007 et remplacé par le bâtiment de l'Église. La petite partie enherbée restera non bâtie et sera remplacée par un jardin planté ainsi que deux places de stationnement. Le mur de clôture existant à l'Ouest du jardin sera rabaissé à 50cm.

Traitement des limites et accès

Sur les façades Est et Ouest du terrain, les limites sont pour partie constituées par le bâti lui-même. Sur la frange Sud le long de la rue de l'Église et jusqu'à la place Jean Macé, la limite est traitée par une rampe horizontale (pente 0%) et un emmarchement totalement accessible au public et en lien avec l'espace public. La partie Nord de l'espace bâti est construite en limite de parcelle.

Sur la partie « jardin » du projet, la limite Ouest est traitée par le rabaissement du mur de clôture en pierre à 50cm de hauteur. La limite Nord est délimitée par un bâtiment voisin en R+1, et la limite Est est délimitée pour partie par un édicule RDC situé dans le jardin d'une habitation. Ces deux limites sont non modifiées dans le cadre du projet. Enfin, un accès voiture est ménagé d'Est en Ouest sur la partie Nord du terrain, afin de créer un lien entre la ruelle et la maison paroissiale située sur la parcelle BD 000 615. Cet accès sera toutefois privé et séparé de la ruelle par une chaînette.

Les accès au bâtiment sont de plusieurs natures : tout d'abord un accès véhicule privé par la ruelle Ouest jusqu'aux places de stationnement au Nord du jardin. De ces places on peut accéder au bâtiment par un accès privé piéton en façade Nord.

Ensuite deux accès piétons situés 1/ sur la place Jean Macé pour l'accès principal (via l'embranchement ou bien via la rampe horizontale) et 2/ dans l'angle Sud-Ouest pour l'accès secondaire ou « technique ».

25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRE

TEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01

contact@texus.fr
www.texus.fr

Matériaux et aspect des constructions

L'ensemble des façades du bâtiment visibles depuis l'espace public sera traité par un « béton mémoriel » agrégeant dans un liant minéral les produits de la démolition de l'ancienne église : morceaux de pierre de taille, de pierres tout-venant et de tuiles de terre cuite anciennes. Ainsi, ces façades arboreront des teintes minérales situées entre le beige, le gris et certaines nuances d'ocre ou de rouge pour les bouts de tuiles.

Les linteaux situés au dessus des menuiseries seront en béton lisse de teinte gris clair.

Les menuiseries incrustées dans la façade seront en chêne massif non peint.

Les rives et acrotères seront en aluminium laqué teinte RAL 7044.

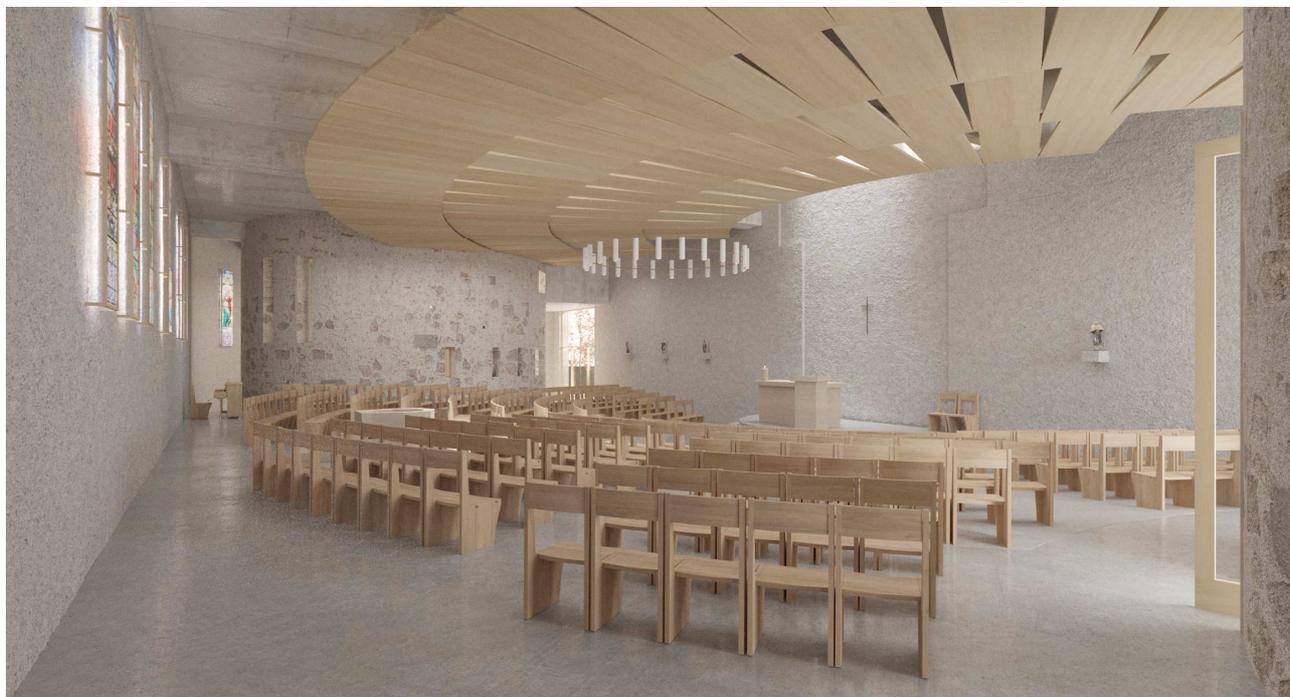
La toiture sera traitée en toiture plate par un goudron de type Broof de teinte sombre.

La rampe et l'emmarchement sur l'espace public seront en béton lisse de teinte gris clair.

Le muret maçonné existant du jardin sera rabaissé et donc en pierre massif comme d'origine.

Le clocher sera quant à lui traité en chêne massif. La structure primaire sera constituée de grosses sections et les « façades » du clocher seront constituées de sections plus fines de chêne massif également.

Les cloches seront également récupérées lors de la déconstruction de l'église historique.



Jardin et paysage

25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRE

TEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01

contact@texus.fr
www.texus.fr

Le jardin situé au Nord sera traité au sol par des surfaces engazonnées ponctuées de pas japonais en pierres de récupération ainsi que d'un cheminement minéral en revêtement stabilisé. Les bordures seront traitées en fer plats de teinte gris sombre. Le mobilier sera en pierres de récupération également.

Au Nord seront créés deux places de stationnement ainsi qu'un espace de manœuvre et d'accès à la paroisse en revêtement stabilisé à la chaux.

Les plantations seront de deux natures : des massifs avec plantation de haies variées (arbustes adaptés au climat type cystes, buis...) sur les limites du jardin ainsi qu'au centre un massif de trois arbres tiges parmi figuiers, chênes verts ou oliviers.

Stationnement

Deux places de stationnement aux normes PMR sont créées au Nord du terrain et seront accessibles depuis la ruelle à l'Ouest. De nombreuses places de stationnements publics se trouvent en proximité du projet.

Accessibilité PMR et sécurité incendie

L'ensemble des exigences d'accessibilité PMR seront respectées et sont détaillées dans la notice dédiée (PC39). L'accès PMR à l'intérieur du bâtiment se fait depuis la rampe horizontale (pente 0 %) en béton lisse située le long de la façade Sud du bâtiment. L'ensemble des exigences relatives à la sécurité incendie seront respectées.

Réseaux

L'écoulement des eaux pluviales de la toiture sera effectué dans le réseau collecteur via des descentes EP situées en façade Nord. Les eaux pluviales tombant sur le jardin et le stationnement s'écouleront par la pente naturelle vers les zones perméables végétalisées.

Les eaux usées seront déversées dans le réseau d'assainissement collectif communal.

Les alimentations électriques seront réalisées en souterrain et invisibles depuis l'espace public.

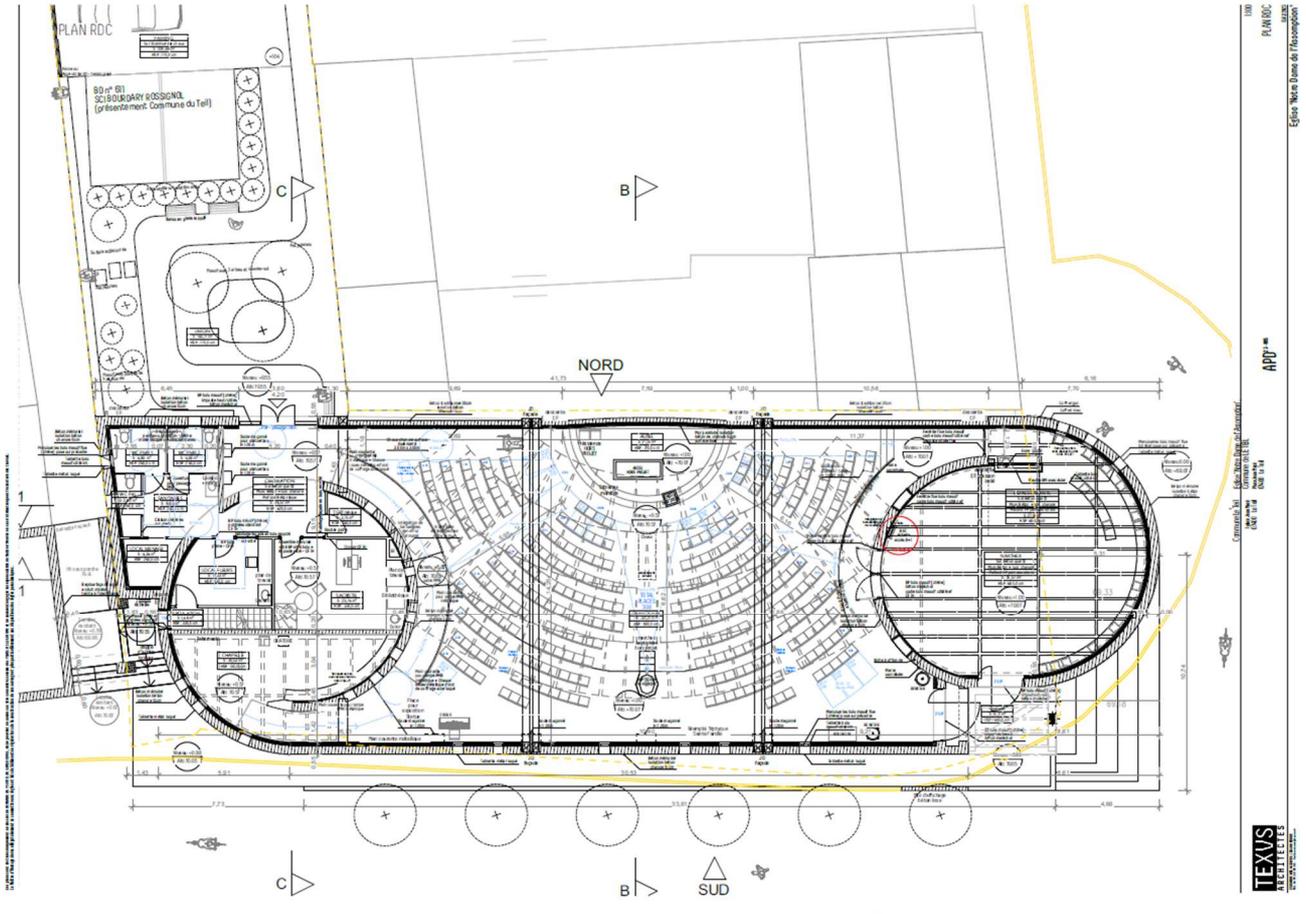
Le bâtiment sera raccordé au gaz de ville ainsi qu'au réseau public d'alimentation en eau potable.

25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRE

TEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01

contact@texus.fr
www.texus.fr

Plan APD :



25, RONDE DES ALISIERS
26400 EURRE

TEL 04 75 25 53 62
FAX 04 75 40 68 01

contact@texus.fr
www.texus.fr

Budget :



Commune de le Teil d'Ardèche

1 place Jean Macé
07400 LE TEIL

Mandataire :

Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)

6 route des Mines, Pole Bésignoles, CS 50319
07003 PRIVAS

Eglise 'Notre dame de l'Assomption'

RECAPITULATIF TCE

N° LOT	DENOMINATION	euros HT	budget concours	delta	Commentaires
LOT 01	GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT -SOLS	1 059 510,77	894 900,00	164 610,77	dont 27K€ en plus du fait des contraintes de sol pour terrassement et évacuation en plus, 40K€ en plus du fait du remblaiement, 100K€ du fait des ouvrages BA
LOT 02	CHARPENTE	80 398,28	92 750,00	-12 351,73	
LOT 03	ÉTANCHÉITE	89 706,51	90 720,00	-1 013,49	
LOT 04	MENUISERIE INT. - CLOISON	132 731,80	190 980,00	-58 248,20	
LOT 05	MENUISERIE EXT. - VITRAUX	65 796,00	70 500,00	-4 704,00	
LOT 06	MOBILIER narthex et sacristie	4 500,00	7 500,00	-3 000,00	
LOT 07	PLOMBERIE CVC	165 000,00	180 000,00	-15 000,00	
LOT 08	ÉLECTRICITE	120 000,00	130 000,00	-10 000,00	
LOT 09	VRD AMENAGEMENT		37 000,00	-37 000,00	basculé hors projet
LOT 10	CAMPANAIRE	12 000,00	0,00	12 000,00	non prévu au concours
TOTAL HT		1 729 643,36	1 694 350,00	35 293,36	
TVA 20%		345 928,67	1 752 350,00	-22 706,64	
TOTAL TTC		2 075 572,03	Budget concours		

OPTIONS		
Lot 1	Emmarchements et rampe extérieure - Scocles pour statues	59 418,12
Lot 2		
Lot 3		
Lot 4	Aménagement en bois narthex et chapelle - faux plafond narthex	45 469,18
Lot 5		
Lot 6	Vitraux	53 865,00
Lot 7		
Lot 8		
Lot 9	VRD AMENAGEMENT	85 413,90
Lot 10		
TOTAL HT		244 166,20
TVA 20%		48 833,24
TOTAL TTC		292 999,43